

Approuve ce programme de renouvellement et d'acquisition, pour un montant total de Dix Milie Trois Cen: Euros (10 300,00 €)HT, soit 12 360,00 €TTC.

Autorise Robert NARDELLI, son Maire en exercice, à conclure avec le SICTIAM la convention de pré-financement afférente, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP



Acte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
le : 28.5.2014
et publication en
mairie le : 28.5.2014

Signature

